

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **A0-360** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est de modifier l'Annexe H du règlement 1171 afin d'implanter une zone de livraison devant le 1012, avenue Bernard (épicerie Walters) durant certaines heures.

- le règlement **A0-361** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est de modifier l'Annexe H du règlement 1171 afin d'implanter, sur l'avenue Durocher entre les avenues Saint-Viateur et Bernard, trois zones de stationnement réservé aux détenteurs de permis de résidents du secteur numéro 5 et trois zones de stationnement permis en tout temps, sauf pendant la période de l'entretien de la chaussée.

- le règlement **A0-362** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est de modifier l'Annexe H du règlement 1171 afin de permettre l'implantation de quelques espaces de stationnements supplémentaires sur l'avenue Van Horne, entre les avenues Rockland et Pratt.

- le règlement **A0-363** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est de modifier l'Annexe H du règlement 1171 afin de réviser les zones de stationnement aux abords de l'école Buissonnière sur les avenues de l'Épée, Fairmount et Querbes, afin d'y implanter une durée maximale qui assurera une rotation des véhicules stationnés et qui évitera le stationnement des voitures en double file.

- le règlement **A0-364** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)* »;

L'objet de ce règlement est de modifier l'Annexe H du règlement 1171 afin d'implanter une zone de livraison sur le côté est de l'avenue Wiseman, entre les avenues Saint-Cyril et Van Horne.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 14 septembre 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
 Secrétaire substitut de l'arrondissement

